

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le vendredi 27 janvier à 20h, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

**Etaient présents** : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Jean-Louis ADDE,  
M. Jean-Pierre LEHADOUÉY, Mme Maryvonne ENAULT,  
Mme Wandellina POULAILLER, Mme Florence LEQUERTIER,  
Mme Géraldine VALOGNES

**Etaient excusés** : / M. Gaëtan LE CORVEC ( donne procuration à M. Jean-Louis ADDE ) ,  
M. Guy ADAM ( donne procuration à M. Guy CLOSET)

**Etaient absents** : /

**Secrétaire de séance** : Mme Maryvonne ENAULT

### **1. Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2022 à l'unanimité**

### **2. Identification, élaboration des projets sur la commune ( 2023 – 2026 )**

#### **A – Salle des fêtes**

Le projet concerne l'installation d'une chambre froide dans la cuisine et l'extension de 24m<sup>2</sup> de la salle des fêtes pour installer des tables, chaises et du matériel de nettoyage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire la demande d'une DETR pour une extension de la salle des fêtes et l'identification des possibilités pour une chambre froide.

#### **B – Isolation thermique de la mairie**

Le projet d'isolation thermique de la mairie s'inscrit essentiellement dans la remise aux normes énergétiques du bâtiment dans l'optimisation des coûts et du confort recherché.

Ce projet estimé à 250 000 euros s'inscrit dans le cadre de la subvention DETR.

L'estimation sera revue après examen du bâtiment par le CPE/SDEM ( conseil en économie partagé)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir ces subventions.

#### **C – Ecole des filles**

Deux orientations toujours en cours de réflexion :

-option vente

-option rénovation complète du bâtiment

#### **D – Paillotte**

Mme NUNES a fait acte de candidature pour reprendre l'activité de la paillotte du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un bail saisonnier du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023.

### **E – Bâtiment parking plage**

Le local à la plage nécessite une réhabilitation complète estimée à 200 000 € pouvant bénéficier de subventions DETR de 20%.

Une demande de CU opérationnel a été envoyée au service de l'urbanisme le 5 janvier 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire les démarches administratives nécessaires.

Ce dossier sera repris lors du prochain conseil municipal.

### **F – Parcelles rue du rivage**

La commune possède 2 parcelles constructibles ; une demande de CU opérationnel a été envoyée au service de l'urbanisme le 5 janvier 2023

### **G – Aménagement et entretien du cimetière**

Une réflexion est menée pour aménager les allées principales du cimetière ; prévoir des visites de cimetières sur diverses expériences dans d'autres communes.

### **H – Parking rue du Tennis**

Réflexion sur l'aménagement d'un parking rue du TENNIS

### **I – Espace jeux au bourg**

Evaluer l'intérêt et la fréquentation possibles de ce type d'espace sur le centre Bourg.

### **J Bâtiment derrière salle des fêtes**

Nouvelle construction possible – Atelier – Rangement matériels et engins.

### **K Terrain de l'atelier communal**

Ce terrain est constructible d'où une possibilité de vente

### **L Toiture église**

Un remaniage des ardoises de la toiture est à envisager au niveau du faîtage de l'église

### **M– Médiathèque**

En décembre, nous avons appris que les Fonds Leader(subvention européenne) nous accordaient 50000 euros.(montant maximum)

Depuis son ouverture, de nombreuses activités sont proposées à la médiathèque : conversations en anglais, activités de loisirs pour enfants et adultes, initiation à la pratique du yoga....

Les bénévoles nous proposent un spectacle avec J-P SAINT qui chante des chansons de BRASSENS. Dans la convention signée avec la BDM, la municipalité s'engage à attribuer la somme de 300 € minimum pour un spectacle à la médiathèque chaque année.\*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accorde la somme de 300 € pour le spectacle de JP SAINT le 28 avril 2023 plus les frais de la SACEM.

**Commissions :**

Une commission devra être constituée afin de réaliser un plan d'adressage avec l'aide de Manche Numérique

La commission curage devra se réunir pour résoudre des problèmes dans le village de la Quenaudière et finaliser le plan d'action rue Siméon Luce ( chemin de terre ).

**Questions diverses :**

- Prochain conseil municipal prévu le 24 avril 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures